



## **Audience FSU Mayotte avec le Conseiller de la Ministre en charge des Outre-mer**

La FSU Mayotte a été reçue le 16 décembre par François GARCIA, Conseiller auprès de la Ministre en charge des Outre-mer.

Le Conseiller a assuré que la Ministre veut mettre en œuvre des solutions concrètes et pérennes pour les élèves et les enseignants à Mayotte. Dans ce cadre, elle a demandé au Ministre de l'Éducation Nationale de rejoindre le comité de suivi de la loi de refondation de Mayotte.

Le Conseiller nous a également informé que la Direction de la Sécurité Sociale travaille actuellement sur les ordonnances définissant le contenu et le calendrier de cette convergence et qu'une réunion de travail en interministérielle pilotée par le Ministère du Travail est prévue avant la fin décembre avec la Direction de la Sécurité sociale, la DIET, les employeurs mais aussi les organisations syndicales, dont la présence est jugée indispensable. Cette réunion aura pour but de travailler entre autres un calendrier sur l'Alignment des droits sociaux dont l'objectif d'égalité complète des droits est fixé à 2031.

La FSU Mayotte a rappelé que la revendication sur l'augmentation de l'indexation de plus de 20 points n'était uniquement pas liée à la cherté de la vie mais qu'il fallait considérer les conditions de vie et d'exercice qui sont extrêmement dégradées en comparaison avec les autres académies d'outre-mer. La FSU a également rappelé que la déconjugalisation de l'ISG était un levier pour améliorer l'attractivité du territoire pour des agent.es formé.es.

La FSU Mayotte a rappelé son inquiétude quant au projet de décret mettant en place à Mayotte l'avantage spécifique d'ancienneté (ASA) qui ne concerne que les fonctionnaires affecté.es sur une durée limitée sur le territoire. La FSU Mayotte a insisté sur le fait que la majorité des quartiers des communes de l'île étaient en Quartier Prioritaire de la Ville et que le Ministère de l'Education Nationale devrait mettre en place l'Avantage Spécifique d'Ancienneté à tous les fonctionnaires exerçant dans un établissement scolaire du territoire. Pour cela il faudrait que le Ministère inscrive l'ensemble des établissements dans la liste des écoles, collèges ou lycées ouvrant droit à cet avantage ; la liste n'a jamais été actualisée depuis 2001 !!! Le conseiller nous a informé que le décret devrait être publié avant la fin du mois pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2026 sans prise en compte des années précédentes mais que les deux ASA seront cumulables.

La FSU Mayotte a souhaité que la mise en place de l'IRCANTEC se fasse au plus vite mais pas dans deux ans. Le conseiller nous a informé qu'il allait faire remonter au ministère de la Fonction Publique de prioriser l'IRCANTEC pour espérer avoir un décret d'application courant premier trimestre 2026. La FSU Mayotte a rappelé qu'avec plus de 60 % d'enseignants non titulaires dans le second degré, l'Etat ne pouvait plus se contenter de faciliter l'accès au concours pour un nombre de lauréats qui ne permettra pas d'augmenter de manière visible la proportion de fonctionnaires dans l'Education Nationale à Mayotte dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré.

La FSU Mayotte a réaffirmé sa revendication de créer une aide au logement à l'ensemble des agent.es de la Fonction Publique locataires et non éligibles à l'IRPL arguant que les loyers ont fortement augmenté depuis Chido. Le conseiller nous a certifié que le montant des loyers était prioritaire pour Madame la Ministre et qu'elle se tournerait plutôt vers un encadrement des loyers.

La FSU Mayotte a encore rappelé que beaucoup d'agent.es de l'Education Nationale n'avaient toujours pas obtenu l'Aide exceptionnelle Chido et a regretté que toutes les mairies n'aient pas versé une aide Chido à l'ensemble de leurs agents. Le conseiller a promis de le faire remonter au ministère de l'Éducation Nationale.

La FSU a indiqué la très grande insuffisance de la Reconstruction au Conseil Départemental tant sur le plan de la sécurité que de l'hygiène, que des agents sont suspendus suite à un mouvement de grève, que le dialogue social est absent au conseil départemental. Le conseiller nous a dirigés vers le nouveau DGS du conseil départemental. La FSU a regretté l'évolution de carrière quasi impossible pour les ATSEM (agent.es de catégorie C) et dénoncé l'obligation pendant les vacances scolaires de faire d'autres missions à la demande des Mairies.

Concernant le premier degré, la FSU Mayotte s'est interrogée sur les chiffres de la rectrice qui indique que 90 % des élèves bénéficient d'un temps scolaire de 24 heures hebdomadaires ; ce chiffre ne correspond pas à la réalité observée sur le terrain. De nombreuses écoles fonctionnent encore selon un système de rotation pouvant aller jusqu'à trois groupes par jour. Dans ces établissements, les élèves ne bénéficient donc pas des 24 heures d'enseignement réglementaires, une situation qui demeure malheureusement très répandue.

Selon le conseiller, la construction des écoles relève de la compétence communale et la Ministre est opposée à ce que l'État reprenne cette compétence. Toutefois, comme la loi d'urgence permet désormais aux maires, sur la base du volontariat, de confier à l'État la maîtrise d'ouvrage des constructions scolaires, un travail actif est mené par le nouveau directeur général de l'EPRD pour convaincre les communes d'entrer dans ce dispositif. À ce jour, 3 communes ont signé (Dembéni, Bandrélé et Ouangani) et d'autres communes manifestent un intérêt (ex. Mtsamboro). 100 millions d'euros ont été mobilisés en 2025 via le fonds d'amorçage pour la reconstruction des écoles et 200 millions d'euros sont inscrits au budget Outre-mer 2026, avec la volonté de la Ministre de poursuivre la reconstruction mais aussi de lancer de nouvelles constructions dès 2026.

Le Conseiller a annoncé que la Ministre souhaite l'organisation, en janvier à Paris, d'une conférence de l'école mahoraise réunissant le ministère de l'Éducation nationale, le Rectorat de Mayotte, l'EPRD, les communes et les syndicats. Cette conférence devra être opérationnelle et décisionnelle, et non un simple forum. L'objectif étant de définir un plan clair (annuel ou pluriannuel).

Le Conseiller a informé de l'installation du comité de suivi qui répond à une demande des parlementaires. Il sera possible d'y convier des acteurs extérieurs, notamment les organisations syndicales selon l'ordre du jour. En tout cas, les organisations syndicales doivent pouvoir être entendues dans des travaux intermédiaires.

La FSU Mayotte constate l'absence d'avancées sur les revendications portées et déplore que plusieurs d'entre elles, notamment l'augmentation du taux d'indexation des salaires, restent sans réponse, alors même que les précédents ministres des Outre-mer s'y étaient montrés favorables.